

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 25 MARS 2021 - HALLE DES GLARIERS, AIGLE

Présidente : Mme Catherine KRUMEL
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
M. Frédéric DECOSTERD
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Il est 20h00, Mme la **Présidente Catherine KRÜMEL** ouvre la 2ème séance de l'année, la 29ème de la législature 2016-2021. Elle salue la présence de la Municipalité **qui se présente au complet**, ainsi que les représentants de la presse.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers (6 excusés, 1 absent). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Une interpellation a été déposée par l'Entente Aiglone « Fontaine de la rue du Molage ». Mme la Présidente propose dès lors, une modification de l'ordre du jour en ajoutant un point 6.4.

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire. Au vote, **il est adopté à la majorité** (1 avis contraire) des membres présents, tel que complété.

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 DÉCEMBRE 2020 ET DU 20 JANVIER 2021

Concernant la séance du 10 décembre 2020, **Mme la Présidente** n'a reçu aucun commentaire.

En ce qui concerne la séance du 20 janvier 2021, trois modifications lui ont été rapportées, soit :

Page 10 : intervention de Mme CROSET :

- Il faut lire : ait indiqué l'importance **que** des informations des différents délégués communaux.
- Il faut lire : cette demande n'a pas été suivie "**d'effets**" et non "des faits".

Page 17 : il manque au point 6.3 : **Mme Anne CROSET (EA) donne lecture de son interpellation.**

La discussion est ouverte :

M. Philippe **PASCHE** (PLR), à la lecture du procès-verbal de janvier reçu par voie électronique, a constaté aux pages 19/20 et 20/20 une mauvaise présentation. Les pages ne sont pas lisibles, il manque du texte qui a été décalé sur la droite.

Mme la Présidente s'excuse de la mauvaise présentation de ce procès-verbal. Le bureau retransmettra ce procès-verbal de manière plus correcte.

Les procès-verbaux n'appelant pas d'autre commentaire de la part de l'Assemblée, ils sont passés au vote :

Procès-verbal du 10 décembre 2020 : **accepté à la majorité** (1 abstention)

Procès-verbal du 20 janvier 2021 : **accepté à la majorité** (9 abstentions)

1.4 COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Carnet noir :

L'Assemblée est priée de se lever pour respecter une minute de silence à la mémoire de la sœur de M. le Conseiller Philippe BELLWALD, décédée hier.

Courriers :

2 février 2021 : un courrier a été adressé à la Municipalité, copie au bureau du Conseil, concernant une opposition sur les chemins et pistes cyclables de la part d'habitants de la rue des Salines. Ce document, qui est de compétence municipale, est à disposition au bureau pour consultation.

17 février 2021 : un courrier a été adressé au domicile de Mme la Présidente, en tant que telle, de la part de la Municipalité. Le contenu de ce courrier n'est pas très important étant donné que la plus grande partie ne s'adressait pas au poste de présidente. Cependant, la manière et l'heure (19h30) dont ce courrier a été distribué, soit par deux agents de l'EPOC la laisse un peu interrogative. Finalement, cela a eu comme mérite d'éviter de descendre à la Poste pour aller chercher un recommandé. Elle s'interroge sur la légitimité du coup de téléphone sur son portable de la part de ces deux agents alors qu'ils ne l'ont pas trouvée à la maison. Elle se demande si la police n'a pas d'autres missions plus importantes que ce genre de choses. En fin de compte, elle ignore le coût de cette manœuvre et son but, but qui ne regarde finalement que la Municipalité.

22 février 2021 : un courrier a été adressé au bureau du Conseil par l'Association du personnel de la commune d'Aigle qui demandait à être entendu par celui-ci concernant le choix et la manière de dépouiller la votation du 7 mars dernier. Mme la Présidente recevra ces personnes avec plaisir ; une séance va être fixée à fin avril pour pouvoir discuter clairement des circonstances. Elle est très heureuse que M. Meichtry, au nom de l'Association du personnel de la commune d'Aigle, ait contacté le bureau via sa Présidente à ce sujet.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Isabelle RIME, Municipale :

Les installations sportives seront ouvertes dès que les nouveaux panneaux indiquant les horaires seront posés, et ce, dans le respect des normes sanitaires.

Site scolaire de la Planchette : suite à la demande de la part de plusieurs personnes, que ce soit des Conseillers communaux ou autres aiglons, une visite du Collège des Dents du Midi et de la salle de gymnastique de la Planchette sera mise sur pied. La date sera communiquée, toujours sous réserve des décisions du Conseil Fédéral.

Mme Maude ALLORA, Municipale :

Fugue chablaisienne : pour l'édition 2021, les organisateurs de la Fugue avaient imaginé une manifestation sous un angle nouveau afin d'inclure d'autres communes de la région et ainsi pouvoir mettre sur pied un événement différent. Dans le cadre de la cohésion régionale, l'édition 2021 avait prévu de s'étendre en incluant les communes du Haut-Lac jusqu'à Saint-Maurice. Cependant, en attendant l'amélioration des conditions sanitaires actuelles et de pouvoir repartir dans une édition originale, les organisateurs ont finalement opté pour une version numérique pour cette année 2021. La boucle de la fugue 2019 faisait 42 km, les organisateurs visent donc comme objectif de faire 42'000 km durant la période du 22 mars jusqu'au 20 juin 2021 dans la région du Chablais. Un compteur sera visible sur le site de La Fugue et relayé sur les réseaux sociaux. Chaque participant mettra le nombre de kilomètres effectués par une photo afin de valider le nombre de kilomètres sur le site de La Fugue. Un tirage au sort de trois gagnants par semaine sera effectué et communiqué hebdomadairement via le site et les réseaux sociaux. Chaque gagnant se verra attribuer un bon d'achat chez les commerçants, les restaurateurs ou autres. Le but de la fugue reste celui de la promotion de la mobilité douce accessible à tous, en mettant en avant l'activité économique et les activités sportives régionales. Les communes participantes seront mises en avant sur le site, les réseaux sociaux et Radio Chablais, chacune à leur tour durant la durée de l'opération. Pour la commune d'Aigle, cela se fera dès le 3 mai.

Interpellation MobiChablais déposée le 19 juin 2020 de l'Entente Aiglonne : la Municipalité avait communiqué qu'une réponse serait transmise en début d'année 2021. Étant donné que les chiffres officiels des comptes 2020 se font cette semaine, une réponse sera apportée à cette interpellation durant le conseil du mois de mai.

Le pilier public digital est en ligne sur le site internet de la commune d'Aigle.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal :

Projet « Aide aux entreprises », point de situation au 25.03.2021 :

113 sont actives

12 ont été refusées (non inscrites au Registre communal des entreprises, hors du champ d'activités, doublon, etc)

1 n'a pas finalisé la création de son compte

1'564 bons ont été émis pour une valeur de CHF 473'410.-, dont CHF 309'357,15 ont déjà été dépensés dans les commerces aiglons participants. Pour mémoire, le montant maximum est de CHF 1'000'000.-. Le 1er mars, soit avec un mois d'avance sur le planning initial, la Municipalité a décidé d'élargir le cercle des souscripteurs en permettant à tout un chacun, sans obligation d'être domicilié à Aigle, d'acquiescer des bons d'achats bénéficiant d'un rabais de 20% dans les entreprises aiglannes. De leurs côtés, les Aiglons peuvent

souscrire une seconde fois à ces bons d'achats valables jusqu'au 31 décembre 2021.

En février, seulement 107 bons avaient été émis, alors que 370 bons ont été émis depuis le début du mois de mars, pour un montant de CHF 144'250.- ; 210 de ces bons ont été acquis par des Aiglons (56%), alors que les 160 autres l'ont été par des résidents extérieurs (44%). Par ailleurs, compte tenu de la situation sanitaire persistante et des incertitudes qui en découlent pour les commerçants et établissements publics aiglons, la Municipalité a décidé de ne plus prélever les commissions de cartes de crédit de 1% qui étaient déduites des achats faits dans les enseignes participantes. Les montants acquis seront dorénavant versés intégralement et les montants retenus depuis novembre 2020 ont été remboursés.

CAD-Satom : le projet de développement du CAD de la Satom sur sol vaudois avance. Les études réalisées par deux bureaux d'ingénieurs spécialisés ont démontré et confirmé la faisabilité du projet d'un coût estimé à CHF 120 mio. A ce jour, la Satom envisage d'étendre, à moyen terme, son CAD sur les communes d'Ollon et d'Aigle. Au vu du potentiel de branchements, des possibilités de raccordement de gros consommateurs dans la Zone Industrielle et des projets de construction et de rénovation des bâtiments d'utilités publiques, la priorité sera mise sur la commune d'Aigle. Il y aura également la possibilité de coupler la production de chaleur de la future STEP intercommunale à ce nouveau réseau de distribution. Les différentes variantes envisagées seront présentées aux Autorités communales lors d'une prochaine séance prévue le 15 avril 2021. La Municipalité ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal de l'avance de cet important projet qui est en adéquation avec les mesures fédérales de réduction des émissions de CO2.

M. Grégory DEVAUD, Municipal :

Action Autisme suisse romande : la Municipalité a souhaité valider le fait de participer à une action mondiale de soutien en faveur de l'autisme dans le cadre d'une journée de sensibilisation. Cette action est menée par *Autisme suisse romande* auprès de tous les monuments. Le château sera ainsi éclairé en bleu à l'occasion de 2 nuits dédiées à l'autisme, du 1er au 2 avril et du 2 au 3 avril prochain. Les coûts sont extrêmement modestes.

Sport : en fonction des règles sanitaires appliquées, la commune poursuit les programmes sportifs et activités physiques en faveur de la population, des plus jeunes aux plus âgés. Ainsi :

Les lundis de 18h à 19h : « je cours pour ma forme »

Les samedis matin et dimanches après-midi : opération jeunesse, en collaboration avec l'Association pour la jeunesse aiglonne, pour la jeunesse

Les lundis : les aînés sont à l'honneur avec l'opération qui leur est dédiée sur le site de la Grande-Eau.

Les 1ers vendredis de chaque mois à 6h, depuis le mois de mai : un tour de course à pied dans la ville pour les lève-tôt.

Les mardis soir : l'Urban training en 2 sessions sera à nouveau lancé selon les règles sanitaires.

Toutes ces informations sont à disposition soit sur le site Internet de la commune d'Aigle, soit sur la page Facebook dédiée.

Place du Marché : le recours d'un certain nombre de personnes a été rejeté par le TF après près de trois ans de procédures. Ce qui permet d'avancer sur cette petite partie de la ville, autour de l'ancienne Maison de Ville qui est vraiment mise en valeur. Fondamentalement, cela ne change pas grand-chose, puisqu'il n'a pas été rien fait dans l'intervalle, mais cela confirme la mise en route de la rue piétonne de ce secteur autour de cette maison de ville. Dès lundi prochain, une mise en place sera faite sur la place du Marché et dans ses environs, tel que le Conseil communal l'a souhaité. Une phase intermédiaire verra le stationnement se voir supprimer puisqu'il a été entièrement compensé sur le parking Chevron. Également, il se verra l'installation de pavillons, de pumprack pour les plus jeunes qui ont eu un grand succès au CMC, en espérant ainsi pouvoir donner aux familles, la possibilité de venir en ville avec des trottinettes ou des vélos. Pour le coffre ouvert, une adaptation

est prévue aux alentours de la place du Marché et tout le monde espère des animations estivales qui s'ensuivront en fonction des mesures Covid. Ensuite, le mandat d'études parallèles qui a été prévu par le Conseil est publié. Il faut attendre les retours des bureaux afin de pouvoir dessiner les contours et préparer le futur préavis de la rénovation complète de la place du Marché et de ses environs. Toutes ces procédures avancent. M. DEVAUD espère que le Conseil sera satisfait de cette phase intermédiaire qui verra le jour dès la semaine prochaine. Il espère ainsi amener plus de commerces, plus de restaurants, pour amener de la vie en ville.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic :

Le Château d'Aigle va prochainement connaître une réorganisation entre les deux associations qui occupent les lieux. La première s'occupe du musée à proprement parler, qui est issu et initié par la Confrérie du Guillon. La deuxième est l'association qui gère le bâtiment pour le compte de la commune, qui a un rapport de propriétaire à locataire. Le projet de fusionner ces deux associations est dans le tiroir depuis une année. Il s'agit de regrouper de nouvelles forces, de trouver des synergies entre ces gens bénévoles qui animent le château. C'est à présent chose faite, cela passera en assemblée générale en présentiel le plus vite possible. À cette occasion, la Municipalité a décidé d'annuler une dette ; il y a quelques années, suite à des difficultés financières, la Municipalité avait avancé une somme de CHF 35'000 francs. L'Association du Château a remboursé des acomptes de manière tout à fait sérieuse et ponctuelle. Il reste aujourd'hui un solde de CHF 19'000.-. Comme cette association connaît des difficultés, dans une situation très particulière, la Municipalité a décidé d'annuler cette créance, à condition que la fusion se réalise, que les forces soient rassemblées et que dès que l'ouverture du château sera possible, il puisse à nouveau accueillir de nombreux visiteurs. Un courrier leur a été adressé dans le sens-là.

Funérarium : la coopérative qui avait initié le funérarium et le crématoire en zone industrielle n'a pas pu aboutir et a trouvé un repreneur. La commune a signé le transfert à la société Facultaty Switzerland SA qui a pu bénéficier des mêmes conditions que celles qui avaient été accordées et qui ont été décidées ici par le Conseil. La Municipalité est contente que ce dossier reparte, cela répond aux attentes d'une bonne partie de la population ainsi qu'aux entreprises qui étaient intégrées, puisque la coopérative avait commandé des travaux qu'elle n'arrivait pas à assumer. C'est à présent une chose qui est réglée.

Huissier : un nouvel huissier a été trouvé en remplacement de M. Albert BERTHOLET, qui prendra ses fonctions à partir du 1er juillet. Il s'agit de M. Laurent RISSE, postier leysenoud, qui a décidé d'habiter plutôt en plaine, et de réorienter sa carrière professionnelle. Il imagine que M. RISSE est connu de plusieurs personnes parmi les Conseillers.

Gymnase : la commune n'a pas pu organiser l'exposition de tous les projets qui ont concouru pour ce gymnase. Cette exposition se fera dès que les conditions Covid le permettront. Ce n'est pas un choix communal puisqu'il s'agit d'un service cantonal qui a décidé de ne pas donner l'autorisation de faire cette exposition. Il regrette, car elle était attendue par les gens qui vivent autour du gymnase et aussi des habitants d'Aigle qui s'y intéressent. Pour ce projet majeur, la Municipalité a eu malgré tout, l'occasion de rencontrer, par petits groupes et durant toute une journée, les habitants qui l'ont souhaité dans un rayon de 60 mètres qui étaient invités à participer à une réunion. Cela s'est tout à fait bien passé. Ils ne sont forcément pas tous enchantés de voir arriver ce projet, mais globalement, il y a eu beaucoup d'éloges lors de ces visites.

Journal Riviera chablais : ce nouveau journal met un terme à une longue quête de la Municipalité et des communes de la région, pour essayer de trouver un nouveau support d'informations à la population d'Aigle et du Chablais. C'est une nouvelle aventure et cela donne l'occasion de répondre à un postulat ainsi qu'à des demandes faites auprès de la Municipalité de tout entreprendre pour essayer de trouver un nouveau support d'information dans la région du Chablais. Les Aiglons et les Aiglannes étaient parfois peu satisfaits de la seule information qui figurait dans le 24H. M. BORLOZ est donc très satisfait du lancement de ce journal et il espère qu'il fonctionnera bien. Il remercie son représentant qui est parmi ce Conseil ce soir.

1.6 ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Mme la Présidente Catherine **KRÜMEL**, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal d'Aigle, procède aux assermentations de :

Mme Jargal **TUMURBAATAR** et de M. Stéphane **MONTANGERO** pour le groupe PSA qui prêtent serment selon l'Art. 5 du règlement du Conseil communal.

L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, **63 Conseillers présents**.

1.7 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES

La candidature de M. Stéphane **MONTANGERO** est présentée. Il n'y a pas d'autres propositions. Au vote, M. MONTANGERO est nommé membre à la Commission des Finances **à la majorité** (4 abstentions).

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-01 DU LUNDI 4 JANVIER 2021 RELATIF À L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DES TAXIS

M. Pierre **SCHUMACHER** (PLR) donne lecture de quelques passages du rapport.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, informe que la Municipalité accepte les deux vœux émis par la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2021-01 et fait passer l'objet au vote :

En conclusion, la commission à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2021-01 du 4 janvier 2021 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver le nouveau « Règlement sur le service des taxis » ;
2. De soumettre ce règlement au Canton pour approbation.

A main levée, le préavis **est accepté à la majorité**, 1 avis contraire.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-02 DU LUNDI 4 JANVIER 2021 RELATIF À UNE RÉVISION DU RÈGLEMENT DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU SDIS CHABLAIS

M. Guy-Serge **BAER** (EA) donne lecture d'une partie du rapport de la commission.

La discussion est ouverte. En l'absence d'intervention, elle est close.

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2021-02 et fait passer l'objet au vote :

En conclusion, la commission chargée du préavis municipal N° 2021-02 du 4 janvier 2021, à l'unanimité des membres présents, à l'honneur de vous demander Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2021-02 du 4 janvier 2021 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver la révision du Règlement de l'Entente Intercommunale du « SDIS Chablais » et son Annexe 1 tel que proposée ;
2. Sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres Communes membre de l'Entente intercommunale, de soumettre ces modifications de règlement au Canton pour approbation.

A main levée, le préavis est **accepté à l'unanimité**.

2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2021-04 RELATIF À LA RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DE L'HÔTEL DE VILLE, DE SON ANNEXE ET À LA RÉAFFECTATION DES LOCAUX "PLACE DU MARCHÉ 1"

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) donne lecture d'une partie du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, remercie la commission pour tout le travail fourni à l'élaboration de ce rapport ainsi qu'à son Président pour sa rédaction. Comme l'a bien compris la commission, la possibilité d'avoir des locaux gratuitement sur le site de l'ancien hôpital, a donné l'occasion à la Municipalité de présenter ce préavis.

Cet avantage de pouvoir rentrer dans un bâtiment qui est prêt à accueillir le personnel communal est une opportunité unique qui ne se représentera pas. Le bâtiment C qui se situe à côté du site de l'ancien hôpital n'est pas désaffecté et les locaux sont toujours en fonction jusqu'à fin juin. L'informatique est toujours en place, il ne reste plus qu'à poser les meubles pour pouvoir travailler. C'est une grande chance lorsqu'il faut devoir déménager plusieurs collaborateurs. En ce qui concerne la rénovation, le rapport le dit bien, ce bâtiment communal ne répond plus aux normes. Pour les personnes à mobilité réduite ou des mamans avec les poussettes, c'est le parcours du combattant. La Municipalité vise une démarche de développement durable, une efficacité énergétique et ne va pas casser pour casser et tout changer ; par exemple, les sols et les escaliers en granit seront gardés.

Sur le chauffage à distance (CAD), Mme RIME évoque un projet de préavis sur lequel elle a travaillé et dont la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre au vu du coût que cela représentait. Il n'a donc pas été présenté au Conseil communal. Elle a donc pris l'option d'attendre le 15 avril, date à laquelle une séance a lieu avec la Satom au sujet du CAD. La Satom garantit que d'ici à 2024 – 2025, elle sera prête pour Aigle, elle a d'ailleurs fait quelques projections. Le but est de pouvoir mettre cet Hôtel de Ville sur ce CAD au même titre que le site scolaire de la Planchette ou que l'Espace Evénement des Glariers et d'y pouvoir greffer également d'autres bâtiments communaux.

Le rapport montre également la problématique de la pose d'un bâtiment temporaire modulaire d'où l'opportunité de prendre le bâtiment C et d'aller de l'avant avec cela. Ensuite, en page 7 de ce même document, la commission relève la suppression de 4 appartements transformés en bureaux. Mme RIME affirme que la Municipalité souhaite préserver ces 4 appartements de manière à garder un peu de mou en cas de besoin d'ici les 10 ou 15 prochaines années. Mais pour l'instant, les autres étages suffisent. En gardant cette disposition-là, cela fait aussi un apport d'argent en loyer.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, souhaite donner quelques informations supplémentaires, mais il souhaite entendre le rapport de minorité de la CoFin.

M. Patrice **BADAN** (UDC) donne lecture du rapport de minorité de la CoFin.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) a été surpris, en tant que président de la CoFin, de recevoir, deux jours après le rapport de la commission ad hoc dans lequel la position de la CoFin figurait, un rapport « de minorité ». Il n'a jamais été question en séance, qu'un rapport de minorité sorte. Au contraire, il a été défini la façon dont la position de la CoFin allait être exprimée. Les six membres présents ont dit que la position sera un paragraphe dans le rapport de la commission ad hoc, d'où une rédaction relativement brève et surtout, une position équilibrée qui donnait le résultat des votes. Il a également essayé de donner les questionnements de chacun pour que tout le monde se rende compte de la position des finances sur ce dossier. Le texte a été envoyé à tous les membres, il n'a suscité aucun commentaire. Personnellement, il ne trouve pas cette façon de faire très élégante, mais chacun est libre. Il y a néanmoins quelques points dans le rapport de minorité qu'il aimerait relever :

- Au 2ème paragraphe, il est écrit « *qu'avec les dépenses d'ores et déjà votées à ce jour, l'endettement de notre commune dépassera les 120 millions à la fin de l'année prochaine* ». Il ne sait personnellement pas d'où est tiré ce chiffre. En faisant un bref calcul, il n'arrive de loin pas à cette somme. Dans le rapport BDO sur lequel la Municipalité se base, il y a toute une série de préavis votés et une série d'investissements qui y figurent et qui seront à décider ou pas, lors de la prochaine législature. Des investissements qui sont prévus et non votés et dont il a été tenu compte, comme : la réhabilitation de l'Aigle-Ancienne, l'ancienne gendarmerie pour CHF 900'000.-, l'extension du camping, Mont-Séjour pour CHF 740'000.-, la Maison de la Sécurité / Marjolin pour 2,5 millions, la Rue Farel pour 1,250 million, le crédit d'ouvrage de la piscine pour 7 millions, etc... Tous ces investissements, tels qu'ils figurent dans le projet de budget 2021, font que l'on va arriver à un pic connu de 134 millions à fin 2023 ; il y a toute une liste d'investissements que le futur Conseil devra voter ou pas. Tous ces éléments ont été intégrés dans la calculation de BDO et il y aura la possibilité, s'il est vraiment nécessaire de faire des économies, de mettre des priorités sur les projets.
- Dans le dernier paragraphe de la première page, on parle « *d'une actualisation par un taux moyen de 1*

%, la capacité d'endettement serait ramenée à CHF 102 millions » : il s'agit de calculs techniques, mais ce que M. JOTTERAND souhaite préciser, c'est que dans les calculs BDO, les intérêts de la dette sont comptabilisés chaque année. Par exemple, il y a CHF 856'000.- d'intérêts payés en 2022, CHF 947'000.- d'intérêts en 2023 selon un taux du marché estimé. Il ne faut donc pas confondre une actualisation par l'emprunt taux moyen de 1 % qui fait descendre les possibilités du plafond. Nous payons les intérêts de la dette et ceci est inclus dans les projections de BDO.

- Une phrase a été sortie du contexte ; il est dit que « dans son rapport du 1er février, BDO mentionne même en conclusion » : ce n'est pas une conclusion du rapport, mais une recommandation, une fin de paragraphe « l'endettement de la commune ne devrait pas dépasser CHF 100 millions compte tenu de la situation projetée ». S'il continue la lecture du rapport de BDO, M. JOTTERAND cite « toutefois, la dette doit également être mise au regard du patrimoine, en particulier du patrimoine financier et source de rendement ». Cette fameuse augmentation est donc à mettre en perspective, avec le fait que la commune dispose d'un patrimoine financier estimé à 52 millions d'ici à la fin 2019. Cela donne à la commune une marge de manœuvre pour diminuer, cas échéant, son endettement en transformant du patrimoine financier en patrimoine administratif.

Personnellement, M. JOTTERAND pense que c'est malheureux d'avoir présenté ce préavis juste en période d'élections, mais c'est la situation qui l'a voulu, c'est l'opportunité à saisir et il pense, en tant que Président de la CoFin, qu'avoir la possibilité d'utiliser les locaux de l'ancien hôpital, économiser, 2 millions ne se trouvent pas « sous les sabots d'un cheval ».

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, confirme que ce n'est pas avec un énorme plaisir, en pleine période électorale, d'avoir décidé de déposer ce préavis. Certaines personnes lui ont d'ailleurs conseillé de le repousser et d'attendre un peu. Mais il y a des décisions qu'il faut prendre et qui sont parfois liées à un contexte et surtout ne pas avoir à reprocher de ne pas l'avoir proposé. M. le Syndic souhaite commenter quelques éléments des rapports et commence par celui du Président de la commission ad hoc :

- « Il est certain que beaucoup de points auraient été mérités d'être mieux développés et présentés dans ce préavis » : M. ERDENIZ est dur envers la Municipalité ainsi que la commission elle-même. Si un préavis dont M. BORLOZ peut attester qu'il rendait extrêmement bien les discussions de la commission, c'est bien ce rapport. Il y a énormément d'informations à l'intérieur dont les Conseillers peuvent s'inspirer pour prendre une décision. Le commissaire a été bousculé avec le temps par la Municipalité et au final, tout le monde a bien joué le jeu.
- « Il est quand même décevant que la Municipalité n'ait pas pu obtenir, ne serait-ce que deux mois supplémentaires... » : en prenant la décision au mois de mai, la Municipalité serait sortie de cette pression électorale, cela aurait été plus facile et la commission aurait pu siéger dans les meilleures conditions. Cela s'est finalement fait et en lisant le rapport, la Municipalité a pris la peine de contacter les services cantonaux comme celui des bâtiments ainsi que le service qui est demandeur à cette conclusion : celui de l'enseignement obligatoire. Des discussions ont eu lieu entre Mmes LYON et AMARELLE pour déterminer leurs besoins et il atteste ici les excellentes relations qu'il a eues avec elles ainsi qu'avec M. BROULIS. Cette bonne collaboration fait qu'aujourd'hui, le Canton essaie d'arranger la Commune.

La situation est claire par rapport à ces deux points : c'est en diminution du temps pour réaliser le bâtiment. Ce qui a été confirmé hier par le Canton, c'est bien l'emplacement et le retard de la construction du gymnase. Il s'agit de replacer 500 élèves pour une année. L'Etat le fait volontiers mais c'est malheureusement une planification impossible. Leur calendrier prévoyait une construction sur une année, voire deux ans, raison pour laquelle, nous n'avons pas laissé passer ce préavis. Avant cela, nous n'avions pas cette opportunité et d'un seul coup, le Canton a refait sa planification, lancé le concours d'architecture, envoyé les délais et là, en fonction des enjeux, on y va.

Sur le rapport de minorité :

- M. le Syndic précise qu'il est possible de gérer 120 millions d'endettements pour autant qu'il y ait 10

millions de désinvestissements. Ces 10 millions ne sont pas inventés, ils viennent de l'expérience et sur ce qui a été désinvesti ces cinq dernières années et dont le Conseil a voté. Ce qui a donc été réévalué pour les cinq prochaines années. Ensuite, les sujets qui sont sur la table sont connus. C'est une période Covid, il y a des personnes qui ont acheté des terrains, qui ont des projets et aujourd'hui, il y a 2,8 millions de projets sérieux avec des gens qui investissent à Aigle, qui se retrouve comme elle était il y a cinq ans. Quelques-uns ont déjà été décidés, puisqu'il s'agissait, pour certains, d'investissements liés à la nouvelle station d'épuration.

- « *Nous sommes actuellement dans une des périodes les plus difficiles depuis la fin de la deuxième guerre mondiale* » : il est évident que la période est difficile ; socialement surtout, puisque tous, sommes atteints dans nos libertés, dans notre volonté, notre santé, etc.. Mais les chiffres ne sont pas dans le rouge et ceux du Canton non plus. Dans les comptes qui vont sortir la semaine prochaine, les recettes indiqueront des sommes qui se tiennent et c'est peut-être l'année prochaine que cet investissement se verra, mais pour l'instant, les chiffres sont aux plus justes. La période est dure, mais le monde ne s'arrête pas, il va repartir.
- « *Abandon de recettes et de loyers* » : la Confédération vient de débloquer 10 milliards supplémentaires pour le soutien des entreprises, y compris les soutiens de loyers puisqu'à présent, les calculs se font par rapport aux charges. On ne se trouve plus dans une configuration où il faut soutenir les baux des locataires.
- « *Des recettes fiscales en baisse* » : certes, les gens ne travaillent plus à 100 % ; une partie de la population passe en RHT et est payée à 80 %. Il y aura bien entendu une baisse sur les recettes fiscales, mais cela ne représente pas des millions. Quel est le pourcentage de la population se trouvant en RHT ? Quel est le rendement face à la commune d'Aigle ? Les recettes fiscales ne vont pas s'écrouler. M. BORLOZ avait l'occasion de parler devant ce Conseil de la règle de trois : qui paie, quel pourcentage. Pour rappel, 80 % des impôts des personnes morales sont payés par cinq, voire six entreprises. Cela n'a pas un impact extrêmement fort. Et l'analyse montre que dès qu'ils ont pu ouvrir, les restaurateurs ont fait des recettes assez extraordinaires ; il y a une volonté de consommer.
- « *La commune a une capacité théorique d'endettement sur 30 ans de CHF 119 millions* » : M. JOTTERAND en a parlé. Depuis que M. le Syndic a commencé au sein du Législatif il y a 15 ans, la CoFin avait, pour fixer le plafond limite d'endettement, pour méthode d'arriver à tenir un remboursement entre 25 ou 30 ans. Une autre méthode technique se trouve sur le site Internet de l'Etat qui suggère de faire la photo de ce qu'il y a, ce qui donne un plafond d'endettement. La Municipalité ne l'a jamais utilisé. Elle a toujours gardé la même manière de faire. Elle s'est fixé une ligne directrice qui montre la capacité de rembourser sur 25 ou 30 ans. Avec ce projet de l'Hôtel de Ville, la Municipalité propose de garder exactement la même méthode.
- « *La marge de manœuvre en termes d'investissement pour la prochaine législature sera très faible, pour ne pas dire quasi nulle* » : ce n'est pas vrai. BDO le dit bien, car nous avons intégré un plan d'investissements. Il ne va pas du tout en remplacement, nous n'allons pas rien décider lors de la prochaine législature. On ne va pas tout dépenser ce soir.
- « *Il est quasiment certain que le taux d'impôts de notre commune devra être augmenté à moyen terme.* » : BDO dit noir sur blanc exactement le contraire. La vocation d'après est de prioriser les investissements. Et dans leur rapport, il donne la technique des catégories. Les choses seront faites comme elles l'ont toujours été, la méthode ne change pas.
- « *La minorité est également d'avis que la rénovation du bâtiment pourrait être effectuée de manière moins dispendieuse...* » : la minorité dit comment faire « ... en se concentrant sur la façade et la toiture et en changeant le chauffage ... ». Si l'on doit se concentrer sur les façades, autant les refaire. Si on change le chauffage, autant refaire aussi la toiture. Et s'il faut tout refaire, ce sont 24 millions qu'il faut avoir en tête. Le système choisi permet 2 choses : un bâtiment qui fournira les services qui lui sont demandés et la réorganisation des services, parce que les conditions de travail ne sont plus les mêmes, elles évoluent, comme notamment le service à la population. Aujourd'hui, le service des habitants ne

fournit plus le même service qu'il y a 20 ans. L'accès au contrôle des habitants doit être renforcé, comme pour la police, le service des finances. Cette rénovation-là a déjà été faite au minimum, moins dispendieuse, mais pour être les meilleurs possibles dans les services déjà fournis, il faut une rénovation sur le fond.

M. le Syndic donne la présentation d'une durée de 10 minutes, annexée au présent procès-verbal.

M. Patrice **BADAN** parle d'un patrimoine financier qui est très important, composé de titres et de terrains, notamment des terrains en zone industrielle, le tout pour plus de 50 millions. Lorsqu'il est dit qu'il y a un endettement net qui est négatif, c'est après déduction de ce patrimoine financier de 50 millions, or les terrains ne sont pas vendables immédiatement. D'après l'Union des Communes Vaudoises, la dette nette correspond à la dette brute diminuée des actifs à court terme. Les terrains ne peuvent donc pas être déduits comme ça puisqu'il ne s'agit pas d'un actif réalisable à court terme. La dette nette n'est donc pas négative contrairement à ce que l'on nous fait croire.

M. BADAN nous informe qu'il s'est renseigné auprès de spécialistes concernant l'actualisation dans les projections : il faut tenir compte de la dette de sa première jusqu'à la trentième année. L'actualisation est utilisée pour escompter un flux futur et calculer sa valeur actuelle équivalente. Pour terminer, M. JOTTERAND veut nous faire passer un peu pour des menteurs en disant que la plupart des préavis n'ont pas été votés et qu'il n'y aura peu de dépenses à l'avenir. Ce n'est pas vrai, la planification financière réalisée par BDO tient compte des préavis suivants, qui ont été votés par le Conseil et dont les dépenses importantes seront réalisées dans le futur notamment pour : crédit d'étude PGA PDL, Place du Marché, le parking Chevron, le Ch. de Marjolin, la Rue du Rhône, la Rue Margencel et son giratoire, la Ruelle sous le Bourg, le pont des sapeurs, la Planchette, les Garages de l'avenue des Alpes et l'Espace Evénements des Glariers et celui des parkings.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) demande, au nom de son groupe, que le vote final de ce préavis se fasse à bulletins secrets. **Cette demande est appuyée par 22 voix.**

M. le Conseiller ajoute que dans le contexte des élections communales, ce vote à bulletins secrets permet un vote sans pression et serein.

Le Conseil communal a déjà voté un crédit pour le changement de la chaudière à mazout de l'Hôtel-de-Ville, car celle-ci pouvait lâcher à n'importe quel moment. Depuis, toutes les énergies innovatrices de la commune se sont concentrées sur l'EEG. Celui-ci est actuellement à l'enquête publique munie d'une chaudière à gaz en contradiction avec les promesses de campagne du référendum spontané, sans parler des promesses verdoyantes de la présente campagne électorale.

Autres réalisations communales importantes à Aigle : les bâtiments scolaires neufs et rénovés du site scolaire des Dents-du-Midi à la Planchette. Un amendement présenté par M. le Conseiller BOREL pour le groupe Alt/Verts demandait un chauffage à distance à énergie renouvelable devant alimenter les collèges « Kiwi » et « Dents-du-Midi » tel que présenté dans les préavis. Au final, une pompe à chaleur a été installée au « Kiwi » et une chaudière à gaz au « Dents-du-Midi », sans concertation ni communication au CC. Certes, les alternatives aux combustibles fossiles sont encore plus chères à l'acquisition, mais moins gourmandes financièrement à l'usage et écologiques au surplus.

Ce soir, l'acte 1 du projet de rénovation de l'Hôtel-de-Ville est soumis au plénum. Une chaudière à gaz est proposée comme source d'énergie. Certes, le projet promet une utilisation transitoire de l'installation avant de la coupler au projet de chauffage à distance. M. GOY fait remarquer que ce chauffage n'a fait l'objet d'aucune planification à ce jour et le Conseil ne s'est jamais prononcé à ce sujet, même si l'idée en soi est tout à fait intéressante.

Le groupe Alt/Verts pense que la question entre les énergies fossiles et les énergies renouvelables n'a plus lieu d'être. C'est la raison pour laquelle il soumet cet amendement qui s'inscrit parfaitement dans « le Plan climat cantonal 2030 ». Il espère ce soir, une belle unanimité climatique comme elle a été vendue sur papier glacé et il demande au plénum d'accepter l'amendement suivant :

Amendement de M. Louis GOY (Alt.-Verts) :

1.bis : un crédit de CHF 100'000.- supplémentaire est alloué à la réalisation d'un producteur de chaleur utilisant une énergie renouvelable.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement :

La Municipalité, par la voix de Mme Isabelle **RIME**, accepte l'amendement. Elle sent du regret dans les propos de M. GOY et la Municipalité reste très sensible à tous ces problèmes d'énergie. Ce n'est pas toujours simple de faire des chauffages à énergie renouvelable, mais les techniques évoluant chaque jour, elle va mettre tout en œuvre afin de chercher une solution pour respecter cet amendement.

Par rapport à EEG, le souhait de la Municipalité est vraiment de pouvoir se raccorder très rapidement au chauffage à distance. Ce n'est pas juste une promesse en l'air puisque la SATOM va travailler sur ce projet et va accompagner les communes par la voix de ses administrateurs. Ce sera ensuite aux communes de se prononcer sur ce projet.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) se rallie à l'amendement, mais à néanmoins une question à son auteur qui demande une enveloppe de CHF 100'000.- pour des énergies renouvelables. Ce qui l'inquiète un peu, c'est le chiffrage de ce montant. Il faut imaginer pouvoir avoir une installation technique qui permet d'avoir des coûts supplémentaires pour la production de cette énergie renouvelable. Par contre, a priori, il pense qu'entre le gaz qui permet d'avoir un chauffage haute température, donc de distribution par les radiateurs, comparé à d'autres sources d'énergies renouvelables, qui, en général, sont plutôt en basse température, signifierait aussi une modification du système de distribution de l'énergie dans le bâtiment. Là, s'il a bien compris, ce n'est pas prévu à ce jour. Ce montant de CHF 100'000.- n'est-il pas sous dimensionné par rapport aux conséquences de cette modification du système de chauffage ? Il souhaite entendre le référent de l'amendement expliquer au plénum comment il est arrivé à ce montant et si ce chiffre est réellement réaliste sur la durée.

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts) prend la parole en tant que spécialiste chauffage pour répondre à la question de M. PASCHE. Il peut y avoir plusieurs sortes d'énergies renouvelables. La première qui pourrait être envisagée, qui est tout à fait possible et qui, selon ses informations, a déjà été présentée sous forme de projet à la Municipalité, c'est un chauffage à pellets. Mais la perte de température de distribution est assez haute. D'autres énergies renouvelables existent, comme les pompes à chaleur, avec lesquelles il peut y avoir une température de distribution plus basse, mais tout est possible de faire à partir d'une pompe à chaleur sur les radiateurs. Dans le rapport de la Municipalité, il est dit d'adapter les distributeurs de chaleur et changer les radiateurs. De ce point de vue-là, techniquement, que cela soit un chauffage à pellets ou une pompe à chaleur, cela ne pose pas de problème. Parlant par expérience en tant que responsable romand de distributeur de pompes à chaleur, M. RANC maîtrise bien le sujet. Au niveau financier, il n'y a pas non plus de détails chiffrés par chiffres du combien coûte exactement la chaudière à gaz proposée. Le montant de CHF 100'000.- a été extrapolé à partir du surcoût que créerait une installation à énergie renouvelable par rapport à une estimation pur gaz. Il a le chiffre d'environ CHF 200'000.- nécessaire à un producteur de chaleur à pellets pour l'ensemble du bâtiment, qui chauffe également le seul bâtiment de l'Hôtel de Ville, chauffé à distance par une conduite souterraine. Avec ces informations, il semble à M. RANC qu'il y a quelque chose qui permet aux Conseillers de voter cet amendement et d'aller vraiment dans la direction que tous les partis de cette commune se sont engagés à aller, c'est-à-dire une réduction drastique des émissions de CO₂.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. Louis GOY

A main levée, l'amendement **est accepté à la majorité** // OUI : 57 - non : 2 – quelques abstentions.

La discussion continue sur le rapport :

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) remercie le président de la CoFin qui parfois manque d'ouverture. Dans une démocratie, chaque membre a le droit de s'exprimer. On parle de 134 millions de dettes pour la commune à

fin 2023, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une marge d'autofinancement de 5 millions, qu'il y a longtemps qu'elle n'est plus là. La commune se trouve, à présent, à 2,9 millions et il se demande ce qu'il va arriver les prochaines années avec le Covid. Ces 5 millions vont fondre comme neige au soleil. BDO a maintenu ces 5 millions. Le rapport BDO reçu n'est qu'un vague extrait dont on ne sait pas s'il est officiel ou pas, car il n'est pas signé. Si la CoFin joue à cache-cache et qu'elle ne donne pas les rapports BDO officiels, signés et complets, M. BACCA estime qu'il y a rétention d'informations et qu'il n'est pas possible de prendre une décision sur une espèce de brouillon, de bricolage de rapport reçu. De plus, la commission elle-même n'arrive pas à se décider puisqu'elle a reporté sa décision à la CoFin. Or, celle-ci était censée prendre sa décision sur la base du rapport BDO. M. le Conseiller rappelle que ce rapport n'est pas entier, ni officiel et n'est pas signé. Rien ne joue. Il estime que cette histoire, c'est du vent. Il ne comprend pas pourquoi il n'a pas reçu le rapport officiel signé et daté.

Quant aux intérêts bancaires de 1 % sur trente ans, comment est-il possible de savoir ce qu'il en sera dans dix ans ? Il n'est pas possible de prendre une décision, décider de danser sur le fil du rasoir sur une base telle qu'elle l'est. La seule chose qui est juste dans ce rapport, c'est que le point d'impôt est faible, car la population paie ses impôts. La commune n'a pas les moyens importants et est obligée de renoncer à certaines dépenses. Les deux commissions l'ont compris puisqu'elles étaient très partagées. Aujourd'hui, elles ne savent pas et elles se basent sur un rapport BDO qui n'était pas un rapport signé. Le Conseil se voit obligé de reporter sa décision deux mois. De plus, il faut aussi penser au projet du gymnase qui ne se fera pas tout seul. La commune d'Aigle, avec 140 millions de dettes !!

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) exprime sa perplexité et relève un certain nombre de questionnements sur la situation ubuesque dans laquelle le Conseil se trouve, avec un préavis déposé à un mauvais moment, mais pour de bonnes raisons. La Municipalité a fait un gros effort ce soir pour montrer que c'était le bon moment, que c'était juste le moment où il ne faut pas changer d'idée. Il est dit que le rapport est excellent et bien écrit. Ce qui est un peu étonnant dans la vie politique, c'est que ce rapport de majorité est signé par un abstenant. La commission a dit que la CoFin devait se prononcer, que sa décision serait déterminante pour savoir s'il faut accepter ce préavis.

Il remercie le président de la CoFin d'avoir eu l'élégance, dans son rapport, de remonter le fond des discussions de la commission des finances et c'est dans ce sens-là, qu'il est d'accord avec lui : le rapport de minorité est totalement superflu. Les deux commissions n'aident pas à prendre une décision, alors, est-ce que le bon moment ? M. BOREL fait partie de ceux qui ont conseillé de déplacer cette discussion après les élections ; il lui a été répondu qu'il n'était pas possible de traiter les choses ainsi devant une économie de 2 millions.

Ensuite, il faut être conscient que pour ceux qui seront présents lors de la prochaine législature, il faudra obligatoirement augmenter le plafond d'endettement pour pouvoir faire des investissements et laisser la Municipalité préparer des préavis pour continuer à développer la ville. M. le Conseiller n'a pas l'angoisse absolue, mais cela veut dire que le rapport de minorité insiste beaucoup sur les difficultés que peut entraîner cette augmentation du plafond d'endettement. Il faut juste être conscient que si ce préavis est voté ce soir, il faudra augmenter ce plafond d'endettement, mais si ensuite cette augmentation n'est pas acceptée, cela veut dire que le Conseil n'est pas honnête en votant ce crédit aujourd'hui. Les hésitations de la commission, le projet de la Municipalité, l'amendement, dont il remercie l'Assemblée au passage de l'avoir accepté, lui font se demander si ce préavis est vraiment bien réfléchi jusqu'au bout. Il reste perplexe sur ce dossier, car il y a tellement de questions qui font qu'il n'y a pas de majorité vraiment à la commission. Dans un second temps, M. BOREL se dit content que ce plénum pour une fois, refuse le chauffage à énergies fossiles et que cela soit entendu, car jusqu'à présent, durant cette législature, le Conseil ait été un peu mené en bateau. Il espère aujourd'hui au moins, si ce préavis est voté, que ce soit bien clair pour la Municipalité et pour le Conseil, qu'il s'agit d'un tournant important. M. le Conseiller reste donc avec sa perplexité, mais il ne peut pas s'opposer à une rénovation. Lorsqu'il entend dire que la commune est une passoire, il se dit que finalement elle n'est pas si mal. Et que si c'est vraiment une si grande passoire, ce préavis aurait été présenté depuis longtemps.

Mme Anne **CROSET** (EA) : lorsque cet après-midi, en conformité avec la loi sur l'information, elle a passé au greffe pour demander un exemplaire du rapport BDO, on l'a informé que ledit rapport n'était pas fait, qu'il serait achevé en juillet ou en août et que les quelques feuilles remises à la CoFin sont une forme de « préalable » au rapport détaillé, argumenté et final de BDO. Dès lors, elle trouve un peu délicat et difficile pour le Conseil

d'avoir une idée précise de la situation financière de la commune et de son plafond d'endettement, parce que nous n'avons pas ce rapport et que nous avons été inondés de données par M. le Syndic. Des chiffres dont il est difficile d'avoir, dans les conditions de ce soir, assimiler une partie raisonnable.

Son autre remarque porte sur le peu d'enthousiasme que ce préavis a entraîné. Lorsqu'une commission ad hoc de sept membres voit trois de ses membres seulement être favorables au projet et que, par contre, quatre personnes s'abstiennent, cela donne à réfléchir. De surcroît, deux membres de la CoFin sont favorables au projet, deux y sont opposés et deux s'abstiennent, on se dit que véritablement le projet n'est pas abouti, n'est pas satisfaisant. Troisièmement, ce ne sont pas tellement les 2 millions qui importent dans cette affaire, même s'ils sont alléchants en termes d'économie, mais c'est plutôt les 12 millions de dépenses qui vont peser sur le crâne. Mme CROSET est plutôt de nature optimiste, mais elle doit dire que si par malheur, après la crise sanitaire, nous sommes confrontés à une crise financière, ce qui est loin d'être impossible, alors nous aurons « bonne mine ».

Pour revenir à quelques détails du préavis, elle aimerait dire ceci : lorsque l'on nous fait croire que le bâtiment part en morceaux, on se moque de nous. Il y a certainement des faiblesses dans ce bâtiment, mais il ne faut quand même pas nous prendre pour une bande de cornichons. Ce qui l'intéresse là-dedans, ce sont essentiellement les risques et dangers auxquels seraient confrontés le personnel communal et les visiteurs du bâtiment. Et elle n'a pas du tout l'impression que ces risques et dangers soient tellement importants qu'on ne puisse pas attendre une période un peu plus faste. Quant au chauffage, la Municipalité, dans son préavis, parlait de différentes possibilités : un système à pellets avec le gaz en complément et la pompe à chaleur. Et « oh ! miracle », le 4 mars, on arrive à une autre solution, le chauffage à distance. Elle n'a rien contre le CAD, mais elle doute quand même qu'il ne soit pas opérationnel avant 5 ou 10 ans et que, dans l'intervalle, on aura un chauffage à gaz. Elle tient à dire qu'elle ne comprend pas, parce qu'il est de notoriété publique que le chauffage au gaz a de moins en moins « le vent en poupe ». Pour toutes ces raisons, elle ne soutiendra pas les conclusions municipales et elle engage le Conseil à faire de même.

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) trouve que beaucoup de choses sont dites ce soir, beaucoup d'arguments « pour », beaucoup d'arguments « contre ». On peut les entendre. Il souhaite revenir sur le rapport qui, pour sa part, est très bien fait. Seulement, les Conseillers ne savent pas comment se positionner. Il en va de même pour la commission des finances, il y a des arguments « pour » et des arguments « contre ». Comme l'a dit M. le Syndic en préambule, ce préavis n'a pas été déposé au bon moment par rapport à la situation électorale actuelle et c'était certain que chacun devait défendre un peu sa campagne électorale, que ce soit la CoFin pour le plafond d'endettement, que cela soit sur les investissements pour divers partis. M. COTTIER demande aux Conseillers de penser que d'ici une année ou deux, il y aura vraiment des problèmes de sécurité avec le personnel communal. Il faut aussi penser au service à la population auquel, comme cela a été dit tout à l'heure, les personnes handicapées n'arrivent pas à accéder. Finalement, dans trois ou quatre ans, la future Municipalité reviendra avec un préavis et là, on n'aura en tous les cas, pas économisé 2 millions. Si on veut vraiment les épargner, c'est ce soir qu'il faut voter ; après, il en sera de la responsabilité de chacun, en tant que conseiller communal, de ne pas avoir accepté d'économiser ce montant et cet investissement se verra passer de 12 à 14 voire 15 millions. Pour toutes ces raisons, M. COTTIER recommande d'accepter ce préavis.

M. Clément **REBER** (PLR) fait référence à une information du PSA concernant l'état de délabrement des immeubles au Ch. de Pré-d'Emoz et il trouve qu'effectivement, c'est une situation choquante qui sera débattue tout à l'heure. Il pense qu'il est du devoir d'une commune de veiller à ce que le propriétaire respecte ses obligations vis-à-vis des gens qu'il loge. De la même manière que c'est une obligation, une responsabilité pour une commune vis-à-vis de ses employés, de leur garantir des conditions de travail qui soient correctes, décentes et, dans ce sens-là, il comprend tout à fait qu'un projet comme la rénovation de l'Hôtel de Ville ne soit pas un projet sexy et motivant. Il est certain que cet argent, les personnes préféreraient le mettre dans les services supplémentaires à la population, dans la durabilité ou la mobilité. Mais malheureusement, il y a un bâtiment qui existe, qui sert à fonctionner et la commune a des responsabilités vis-à-vis des gens qui y travaillent. Il est important ici d'avoir conscience de la situation particulière, parce que le préavis a été fait rapidement pour pouvoir répondre à une opportunité d'économiser. Il n'est donc pas parfait et il est forcément difficile, sur cette base, de se prononcer, de savoir si ce projet a vraiment été bien pensé, suffisamment, sur tous ses aspects. Si M. REBER comprend bien la Municipalité, elle demande de passer un petit peu par-dessus les conflits partisans qui nous animent habituellement, est de s'unir pour profiter de cette opportunité d'économie, tout en assumant les responsabilités en tant qu'employeur. Il comprend évidemment que la

question du chauffage et de la manière dont il a été argumenté n'a pas été clairement pensée dans le préavis. Il est d'ailleurs content que ses collègues soient venus avec une proposition qui permet de clarifier cela. Il y a encore d'autres éléments qui devraient être clarifiés dans ce dossier, mais il a confiance en le fait qu'il est possible de pouvoir travailler d'une manière, comme différentes sources de projet, pour saisir les opportunités et assumer les responsabilités de chacun. Evidemment, cela demande pour une fois, de faire un acte de foi, de confiance envers l'Exécutif. Il a malheureusement l'impression que cette confiance est de moins en moins présente depuis les dernières années au sein de ce Conseil. Il le regrette, car travailler en confiance les uns avec les autres, permet d'arriver à enrichir mutuellement les projets avec des visions différentes. Il espère tout de même que cette confiance va continuer à exister au sein de ce Conseil pour permettre de construire des projets ensemble. Ce soir, c'est un peu acte de foi, mais un acte de foi à 2 millions qui vaut la peine. Il est vrai que ces 2 millions seront bien mieux investis ailleurs que dans d'horribles portakabins qui seront plantés sur des terrains verts pendant un temps très long. Cette solution lui paraît vraiment mauvaise, puisqu'il y a la possibilité de l'éviter et c'est tant mieux. Pour toutes ces raisons, M. REBER invite le Conseil à soutenir ce « mauvais » préavis certes, mais conçu avec le temps qui était à disposition pour pouvoir saisir cette opportunité qui s'est présentée subitement.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) se pose la question en tant qu'individu propriétaire d'une petite maison : quelle est la manière de réagir avant d'entamer des travaux ? Il se poserait la question de savoir quels sont ses moyens financiers, quel est l'état du bâtiment. Il est un peu surpris d'entendre que d'ici une année ou deux, le bâtiment va tomber en morceaux. Sa maison à lui est un peu vieille, il est vrai, mais il essaie de voir un peu plus loin dans le temps pour savoir si elle va tomber en morceaux et quels sont les engagements financiers qu'il doit faire. C'est donc une question qu'il se pose et il essaie de se mettre à la place du petit propriétaire qu'il est. Il ne sait quelle est la meilleure décision à prendre et ce qu'il faut faire.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) s'exprime sur deux choses qui l'interpellent dans cette discussion, hormis plusieurs arguments déjà entendus. Le groupe Alt/les Verts demande un vote à bulletins secrets ainsi qu'un amendement pour améliorer le chauffage. Aussi, il se demande si le vote à bulletins secrets est pour se cacher par-dérrière le fait qu'il est plus facile de voter « non » à une amélioration énergétique d'un bâtiment. Un amendement est déposé, au pire, s'il passe, il restera une trace et une bonne conscience ou de faire en sorte que ce bâtiment ne soit pas rénové. Cette façon de faire est surprenante.

Ensuite, les personnes qui veulent sans arrêt dépenser moins d'argent veulent finalement dépenser 2 millions de plus alors il ne comprend pas. Il faut être conscient avec soi-même, soit on veut économiser, ou pas. Mais on ne peut pas déposer des amendements et faire attention, puis finalement, dépenser 2 millions de plus dans 5 ou 10 ans. C'est assez surprenant. Il tient cependant à préciser qu'il est très content de l'amendement déposé et il pense qu'avoir un chauffage plus respectueux de l'environnement est très bien.

M. Philippe **RANC** souhaite répondre à M. FAVRE et casser tout a priori et fausse idée qui pourrait circuler dans son esprit torturé. Il rappelle qu'il existe un modèle des prescriptions énergétiques cantonales le MoPEC et cite l'art. 1.47 « *Principe d'exemplarité des pouvoirs publics (L) 1 pour les constructions propriétés des cantons et des communes, les exigences minimales relatives à l'utilisation de l'énergie sont plus sévères* ». C'est la raison pour lequel le groupe Alt.-les Verts a déposé cet amendement.

M. Marcel-Jacques **BACCA** revient sur le problème financier notamment sur une des remarques faites dans le préavis qui dit pouvoir économiser CHF 70'000.- par année. Cela a été discuté en commission et il en est sorti qu'il n'était pas possible au niveau de l'énergie. Le chauffage ne coûte, rien qu'à lui, CHF 25'000.-, il n'est donc pas possible d'économiser autant. La réponse qui a été donnée est qu'effectivement, l'économie va se faire par une diminution du chauffage et du fait qu'il n'y aura plus d'entretien. Le problème est qu'il n'y aura plus d'entretien, ni de charges financières et qu'il faudra amortir cette somme de 12 millions sur 30 ans. Il faut être conscient que si ce projet passe, la commune aura ces 12 millions sur le dos, ce qui sous-entend environ CHF 100'000.- d'intérêt par année, mais CHF 400'000.- d'amortissement, à condition encore que le taux d'intérêt ne soit pas trop haut, ce qui veut dire qu'il faudra sortir CHF 500'000.- par année. On n'est pas en train d'économiser par rapport à un état aujourd'hui où il faut de temps en temps réparer. On n'a pas la tête et on n'a pas le devoir d'amortir ces 12 millions. Pour terminer, M. BACCA rappelle qu'il attend toujours une réponse sur le problème du rapport BDO.

M. Alexandre **FAVRE** pour être clair et pour répondre à M. RANC, croit avoir déclaré qu'il était fort content que cet amendement ait été déposé. Le groupe PLR l'a d'ailleurs soutenu, mais là n'était pas sa demande. Sa question était : est-il possible de vouloir améliorer l'environnement et le côté énergétique du bâtiment et refuser ce préavis ? On veut mettre un chauffage plus efficient, mais on aimerait peut-être bien ne pas réparer le bâtiment, ce qui reviendrait à dire se chauffer moins bien puisqu'on sait ce que vaut une bâtisse des années 1960. Néanmoins, il remercie M. RANC d'avoir répondu à sa question.

M. Frédéric **BORLOZ** ajoute que cela fait pas mal d'années qu'il n'y a plus d'entretien sur ce bâtiment, car on savait qu'il allait être rénové. Des diagnostics assez précis ont été entrepris sur tout le bâtiment, cela avait d'ailleurs fait l'objet d'un débat dans ce Conseil. Les frais d'entretien sont connus et là, on essaie de saisir l'opportunité d'une dépense de 2 millions en moins. Mais dans tous les cas de figure, il faudra le faire sous peu. Le bâtiment n'est pas en train de tomber sur les gens, il y a des mesures d'urgence qu'il faut prendre, mais il faut rester calme et professionnel. CHF 70'000.- d'économie sur les frais de chauffage, c'est un gain de plus, c'est un calcul fait par le CECB+, l'analyse de l'efficacité énergétique du bâtiment. Ils ont fait un calcul projeté sur 20 ans et cela comprend effectivement, non pas l'entretien du bâtiment, mais l'entretien des installations de chauffages, etc.. On n'est pas maître de ce calcul, simplement au final, si on prend le montant d'économie globale sur 20 ans et que l'on divise par année, cela représente ce montant de CHF 70'000.-qui est mentionné dans ce rapport.

À cela, il rajoute que l'objectif de la commune est d'augmenter les loyers de CHF 25'000.- par année, cela représente environ CHF 100'000.- qui contribuent à financer une partie de cette opération, année après année et qui contribuent à amortir la dette.

Quant au rapport BDO, il trouve tout à fait scandaleux les propos qui ont été tenus. Il ignore ce que Mme la Conseillère a posé comme question exactement. Pour sa part, il a ici un deux documents numérotés sur lesquels il y a le nom de la personne notifié dessus, ces documents sont tout à fait officiels et ils ont été transmis à la commission des finances. Les propos qui ont été tenus par M. BACCA sont scandaleux, ils sont protocolés et M. BORLOZ demandera la bande d'enregistrement, car il trouve inacceptable de traiter ainsi les gens avec lesquels la commune travaille depuis des années, qui sont reconnus sur le plan Suisse et international. Il n'imagine pas un seul instant qu'ils ont transmis un document incomplet ou alors, comme ce qui a été sous-entendu, voire même affirmé, que la Municipalité s'est amusée à arracher les pages. M. le Syndic a précisément dit à tous, que la Municipalité a joué la totale transparence et a donné, à la CoFin, le rapport composé des deux documents qu'il a cité tout à l'heure.

M. Marcel-Jacques **BACCA** conseille à M. le Syndic de rester sur sa réserve, car le rapport que la CoFin a reçu n'est pas signé, il n'est pas officiel et ce n'est pas la copie d'un rapport qui est signé. Il ne faut pas raconter à présent que c'est un rapport officiel. De plus, l'égratigner au passage n'est vraiment pas élégant et totalement déplacé. Il est très heureux de pouvoir tenir cela au clair.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) : tout le monde est venu ici pour prendre une décision. Est-ce qu'enfin on va pouvoir voter ? Personne n'est d'accord, exactement comme à la commission. Personne n'a été capable de prendre une décision, est-ce que vous allez continuer à être assis en finissant la journée gentiment, puis prétendre comment ça ira, avec une discussion qui est totalement creuse ? Nous savons tous qu'il faut faire le travail, c'est clair et net. A présent, il faut voter avec son âme et conscience. Mais le fait-on avec les 2 millions d'économies ? Est-ce une obligation ? M. CLAUDEL demande à l'Assemblée de se poser les bonnes questions, d'accepter ou pas et aller enfin se coucher. On ne peut pas passer une séance sans rester deux heures sur des discussions creuses. Les futurs Conseillers communaux sont courageux de venir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote :

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU RAPPORT :

La commission, avec 3 oui et 4 abstentions, à l'honneur de vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2021-04 **amendé** du 8 février 2021 ;
- Oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De voter le crédit nécessaire de CHF 12 millions pour la rénovation de l'enveloppe de l'Hôtel de Ville, de son annexe et à la réaffectation des locaux

1.1 Un crédit de CHF 100'000.- supplémentaire est alloué à la réalisation d'un producteur de chaleur utilisant une énergie renouvelable ;

2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 12'100'000.- sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur la durée maximale de 30 ans ;

3. De déduire le montant des éventuelles subventions obtenues.

A bulletins secrets, le préavis **est accepté à la majorité // oui : 37** – non : 18 - abstentions : 8

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION "AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DÉCEMBRE 2020 MODIFIÉES PORTANT SUR LE PRÉAVIS 2020-19"

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, donne réponse de la Municipalité :

Question a) Comment expliquez-vous que les décisions du Conseil communal puissent avoir été modifiées et par qui ?

Les décisions prises par le Conseil communal sont enregistrées et protocolées par le bureau (présidente et secrétaire). Le lendemain, ces informations sont reprises et la Municipalité refait un document qu'elle affiche, comme cela se fait depuis plus de 40 ans. Il se trouve qu'en l'occurrence, M. BELLWALD a trouvé que ce n'était pas exactement juste. En remontant un peu la chaîne, on s'aperçoit effectivement que les choses n'étaient pas très claires. M. le Syndic rappelle que le Conseil avait voté sur les conclusions du rapport de minorité qui mentionnait : « *de ne pas autoriser la Municipalité à créer une société anonyme pour la gestion des parkings* ». Un contact a donc été pris auprès du Service des communes, car on ne peut pas mettre une conclusion négative, on ne peut pas priver la Municipalité de son droit de créer quelque chose ; il fallait alors enlever la décision. Plusieurs échanges ont eu lieu entre les services et finalement, un nouveau document mentionnant la décision, a été affiché. Il est vrai aussi que le Président du Conseil avait, lui aussi, signé un document faux. Pour favoriser les référendums, les décisions du Conseil sont affichées le plus rapidement possible, mais les bureaux ne vont pas se passer la balle. A présent, cela est devenu plus simple, puisque le bureau du Conseil ne passe plus par le secrétariat municipal et M. BORLOZ lui suggère de rester attentif aux erreurs qui pourraient arriver.

Question b) Pourquoi les décisions du Conseil sont-elles affichées sous l'en-tête de la Municipalité, avec les signatures du syndic et de la secrétaire municipale, et non sous l'égide du président et de la secrétaire du Conseil ?

Voir réponse à la question a)

Question c) Comment se fait-il que la Municipalité n'ait pas réalisé que les décisions affichées au pilier public n'étaient pas conformes à celles adoptées par le Conseil communal ?

Les décisions appartiennent au Conseil communal, c'est à lui de vérifier et non pas au bureau municipal. M. BORLOZ rappelle que la Municipalité est présente in corpore aux séances puisque à présent, elle n'est plus mentionnée comme étant présente, absente ou partiellement là. Dans le même ordre, elle ne peut même plus s'exprimer sur le procès-verbal ; il reste d'ailleurs à disposition de Mme la Présidente pour en discuter. Il apprécie donc qu'elle ait salué la présence de la Municipalité in corpore lors de l'ouverture de la séance. Il suffit simplement de le notifier. Ce n'est pas encore à la Municipalité de vérifier si, par hasard, les décisions qui sont fournies par le bureau du Conseil communal, sont conformes aux décisions de son Conseil et ne se sent dès lors pas concerné par cette situation. En conclusion, sans présager du fait que la différence sémantique évoquée pour le point a) des conclusions du préavis n°2020-19 pourrait être le fruit d'une volonté de 3 membres de la commission ad hoc de passer sous silence cette modification ou qu'il s'agisse d'une simple erreur que personne n'a remarquée avant la publication au pilier public des décisions du Conseil communal, la Municipalité retient qu'au final, l'esprit de la décision du délibérant aiglon relatif à la mise en œuvre du concept de gestion du stationnement à Aigle est respectée et sera implémentée telle quelle. La démocratie est à ce prix !

La discussion est ouverte :

Mme la Présidente désirant prendre la parole, fait appel à M. Didier BADAN, 1er vice-Président afin de la remplacer sur l'estrade.

Mme Catherine **KRÜMEL (EA)**, s'adressant à M. le Syndic, rappelle que la Municipalité peut prendre la parole lors de l'adoption des procès-verbaux ou faire une remarque écrite dès réception, s'il celle-ci souhaite apporter quelque chose. Elle ne va donc pas revenir sur le sujet.

Pour ce qui est de la publication au pilier public, quand M. BORLOZ dit qu'elles ont été modifiées et que c'est au bureau de contrôler, elle avise la Municipalité que, seule Mme DELADOEY a été informée de ces changements. En toute bonne foi, elle a signé les documents parce qu'on lui a dit que c'était bon ainsi. Lorsque M. BADAN a vu la signature de la secrétaire, il a cru bon de les signer également. Il aurait effectivement dû réagir plus vite étant donné qu'il avait présidé la séance. Mais ni M. BADAN ni elle-même n'ont été avisés du changement de ces conclusions.

M. Frédéric **BORLOZ** a l'impression de perdre beaucoup de temps pour rien du tout.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** reprend sa place et clôt la discussion.

3.2 INTERPELLATION « ANNULATION DES CONTRÔLES DENTAIRES 2020-2021 »

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, donne lecture de la réponse municipale :

« Dans son intervention, Mme la Conseillère communale CROSET revient sur une décision prise par la Municipalité lors de sa séance du 28 octobre 2020 à savoir qu'elle avait « ...pris note de l'annulation du contrôle dentaire 2020-2021 dictée par la situation de pandémie de COVID-19 » et interroge la Municipalité à ce propos.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, aux questions de l'interpellatrice :

1. La décision d'annuler ce contrôle dentaire 2020-2021 a-t-elle été prise par le Canton ?

- Lors de la séance du Conseil d'Établissement du 16 septembre 2020, M. Pierre-Alain Hermann, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier (EPSA) informait ledit Conseil « que pour les raisons sanitaires actuelles, les dépistages dentaires ont été reportés à l'année prochaine ». Cette information a ensuite été relayée à la Municipalité qui en a pris acte lors de sa séance hebdomadaire du 26 octobre. Celle-ci, à l'examen des arguments sanitaires indiqués par la Direction de l'Etablissement n'a pas contesté le bienfondé de cette décision, ni n'a jugé utile de savoir si elle émanait de la direction seule ou faisait l'objet de recommandations ou d'ordres de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Elle en a néanmoins informé les dentistes scolaires actifs pour l'Etablissement d'Aigle.

La Municipalité a également pris acte de la décision du médecin cantonal du 14 janvier de cette année, adressée à tous les établissements et médecins-dentistes scolaires, leur signifiant « ... que les dépistages dentaires scolaires doivent être suspendus dans le canton de Vaud pour les prochaines semaines afin de contribuer à la maîtrise de la propagation des nouvelles variantes de coronavirus. Sauf évolution défavorable, les dépistages dentaires scolaires pourront reprendre entre fin mars et début avril ».

Que cela soit pour la décision de septembre ou celle de janvier, la Municipalité n'a pas pris de décision ; elle s'est uniquement chargée de les faire suivre.

2. Nos informations sont-elles correctes ?

- Ne connaissant pas la teneur des informations détenues par l'interpellatrice, il est difficile de se prononcer. Pour le moins est-il possible de relever que ces informations semblent, dans leur ensemble, incorrectes :
 - Que ce soit lorsque l'interpellatrice affirme : « ...que cette décision semble avoir été prise de manière unilatérale par la Municipalité sans consultation des dentistes de la place », puisque, comme expliqué au point précédent, la Municipalité a pris acte de la décision de la Direction de l'Etablissement.
 - Ou lorsqu'elle parle d'« annulations », là où il ne s'agit que de « reports » ou de « suspensions ».

3. Le Canton est-il informé de la décision de la Municipalité ?

- La Municipalité ne doute pas que la décision de la Direction de l'Etablissement a été dûment communiquée à la DGEO ou à toute autre instance compétente, puisque l'Office du médecin cantonal suit cette thématique de près, comme on peut le constater suite à sa décision du mois de janvier de cette année.

4. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas informé le Conseil de sa décision et de ses possibles répercussions sur le budget 2021 lors de la séance du 10 décembre 2020 ?

- La Municipalité informe le Conseil communal sur les décisions de son fait en non sur celles d'autres entités. Le report des dépistages dentaires scolaires de l'année scolaire 2020-2021 étant reportés, voire suspendus, il n'est pas impossible que ceux-ci puissent avoir lieu en fin d'année scolaire ou soient intégralement reportés sur l'année scolaire 2021-2022. Une communication sur ce thème en décembre 2020 aurait été prématurée. »

Mme Anne **CROSET** (EA) souhaite reprendre le libellé de l'information que la Municipalité a donnée : « Elle a pris note de l'annulation du contrôle dentaire dicté par une situation de pandémie COVID-19 ». « Elle a pris note » ; il faut admettre que cette formulation est pour la moins étonnante. Que la Municipalité ait décidé quelque chose, c'est tout à fait normal, mais qu'elle ait pris note de quelque chose en ignorant les tenants et

aboutissants, est manifestement un signe d'une communication insuffisante. C'est précisément parce que cette information était insuffisante que les interpellateurs ont décidé de se renseigner. Manifestement, cette décision n'a pas été prise par le Canton et ce qui est pour le moins surprenant, c'est le fait que les praticiens dentistes de la place d'Aigle ont été pris à froid par cette décision. Il n'y a eu aucune consultation, ils ont été mis devant le fait accompli. Peut-être, la méthode n'était pas la meilleure. Elle ne peut qu'encourager la Municipalité que lorsqu'elle fait une communication, elle le fait bien, elle respecte la loi sur l'information. La plupart d'entre elles sont correctes et complètes mais en l'espèce, ce n'est pas satisfaisant.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) souhaite apporter un complément et il espère que ce qu'il va dire ne va pas le faire passer pour quelqu'un qui se moque de la santé dentaire des enfants. Néanmoins, il est en partie responsable de la décision cantonale puisque c'était de sa responsabilité de savoir si, au vu de la pandémie dans laquelle tout le monde vit, il était intelligent, à la fin de l'année, puis encore en janvier, de faire ce dépistage dentaire, alors qu'on les accuse de maintenir des classes ouvertes. Il ne voulait pas déplacer des élèves et les soumettre à des difficultés logistiques auxquelles les établissements scolaires sont confrontés. Il fallait faire des choix difficiles qu'il faut comprendre durant cette pandémie, mais des choix qui ont été validés par le Canton et pris par la Municipalité en toute logique et en accord avec la situation d'urgence. Il a été décidé, et il a aussi participé à la décision, de recommencer peut-être à faire des dépistages à partir de la rentrée de Pâques, mais cette décision, il avoue qu'il n'est pas encore certain qu'elle soit très bonne au vu de la complexité de la pandémie actuelle. Comme il n'est pas impossible, à sa grande tristesse, que peut-être malgré tout, on ne puisse pas faire de dépistage avant la rentrée scolaire. Tout cela est encore très hypothétique. Malheureusement, avec cette pandémie, ce qui est vrai aujourd'hui peut être faux demain.

Il n'y a plus d'intervention, la discussion est close.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

4.1 MOTION "POUR UN PLAN DE SOUTIEN EN PÉRIODE DE RESTRICTION IMPOSÉE PAR LA CONFÉDÉRATION ET UN PLAN DE RELANCE POST-COVID-19 POUR NOTRE COMMUNE"

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) donne lecture de la motion.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, ne souhaite pas refaire la même discussion qu'il y a déjà eu au budget et, au nom de la Municipalité, il propose de ne pas accepter la motion. Il y a déjà, dans les comptes, un montant prévu pour aider les sociétés locales et celles et ceux qui veulent faire des manifestations. Il n'y a pas besoin d'un million supplémentaire. Les crédits engagés pour les manifestations ont été remboursés et il a été prévu suffisamment dans le budget pour assumer ces engagements-là, de la même manière que les loyers dont il a été question tout à l'heure. La commune ne va pas diminuer les locations éternellement, puisque la Confédération couvre les frais de loyers. A présent, il faut agir au cas par cas, car les choses se compliquent dans beaucoup de domaines bien spécifiques. Il faut attendre que la Confédération déploie ses aides et que ses engagements fassent leurs effets. Des contacts ont été pris dans d'autres communes qui ont fait des plans de soutien aux entreprises pour savoir comment cela se passe et il en ressort que la commune d'Aigle n'a pas le personnel pour contrôler tous les dossiers. Il y a des gens qui potentiellement peuvent s'enrichir avec une certaine somme, alors qu'ils en n'auraient pas droit, parce qu'ils font des affaires. La commune n'est pas du tout équipée pour gérer cela. A ce stade-là, il faudrait avoir un lien avec l'Etat qui pourrait fournir des informations, comme un « copié-collé » de leurs décisions, mais pour l'instant, ce lien n'est pas fait, raison pour laquelle il ne faut pas accepter cette motion. En attendant, la relance des bons d'achat a été faite et a porté ses fruits. A cet effet, la Municipalité a également décidé de couvrir le petit pourcent de frais à charge du commerçant, ce qui représente un petit dépassement de CHF 100'000.-. Ces décisions-là, la Municipalité les prend et lorsqu'elles sont importantes, elle les présente au Conseil avec des chiffres détaillés et précis. Un million, c'est dangereux. M. BORLOZ insiste pour ne pas retenir cette motion ou tout du moins, la renvoyer en commission, parce qu'il faut vraiment détailler ce qu'il faut faire.

M. Marcel-Jacques **BACCA** prend note de la position de M. le Syndic. Il se demande s'il est normal que toutes les autres communes de certaines dimensions aient mis une somme à leur budget. Il se demande également si la somme de CHF 550'000.- votée l'année dernière n'a pas déjà été totalement dépensée. La Municipalité reviendra certainement avec un préavis et il laisse le Conseil communal décider.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION (Renvoi à la Municipalité) :

Refusé à la majorité // non : 33 - oui : 18 – abstentions : 12

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT " POUR UN AFFICHAGE POLITIQUE RESPONSABLE ET EFFICIENT"

M. Okita **LUSSAMAKI** (PSA) donne lecture du postulat PSA.

La discussion est ouverte :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, avoue aimer les campagnes électorales, les stands, les affiches et tout ce qui s'y rapporte. A titre personnel, il trouve dommage, dans la société, de vouloir tout cadrer, parquer, coller. Pour lui, la politique ce n'est pas cela, la politique, ça vit, c'est faire des choses, mettre des affiches. C'est très personnel et c'est ce qu'il ressent. Il propose le renvoi de ce postulat à l'Exécutif et le Conseil attendra la nouvelle Municipalité pour y répondre. Mais il le regrette.

M. Cyril **ZOLLER** (Alt.-Verts) ne veut pas être mauvaise langue puisque à l'époque, son postulat avait été refusé. M. le Syndic vient de donner les mêmes arguments qu'autrefois. Mais il défend le postulat du PSA qu'il remercie d'avoir déposé. Il en revient toujours aux mêmes choses, c'est que, pour lui, cette vision de la politique, de cette campagne qui a été faite encore dernièrement, c'est du passé, elle n'est pas respectueuse de la population et des autres institutions qui, lorsqu'elles organisent des manifestations, elles ont des règles très strictes au niveau de l'affichage. S'il fallait autoriser les manifestations aiglones à afficher autant que le fait la politique, cela ne serait pas très beau. Des partis ont plus de moyens que d'autres, on parlait d'un affichage encore complémentaire sur les panneaux de certaines sociétés. Il faut maintenant avoir une vision moderne des choses. Il rappelle que la commission de son postulat mentionnait qu'il y avait 6 voix contre 1. Cela a été à peu près pareil au Conseil communal, il espère que cela changera.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) remercie M. le Syndic pour cette démonstration de liberté qui est très agréable. Ceci-dit, elle est évidemment d'accord avec M. ZOLLER. Il est nécessaire à présent d'arriver avec quelque chose d'un peu plus solidaire et respectueux de chacun et chacune, de même que les différents partis. Elle est d'accord que ce postulat parte en Municipalité.

Mme Anne **CROSET** (EA) : ce qui est intéressant, dans ce postulat, c'est de déterminer si oui ou non le guide édité par le Canton mentionné dans ce dernier est respecté ou non par la Municipalité. De même, la question des emplacements mis gratuitement à disposition des partis, des associations, etc... lui semble être une question qu'il faut clarifier. Dès lors, la proposition de M. le Syndic lui paraît tout à fait raisonnable.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) prend la parole pour conclure et finir ce cirque. Il y a cinq ans, la Municipalité a promis de faire de la clarification dans les affichages. Pourquoi ? Parce qu'il y avait des indisciplinés qui s'appelaient « UDC » qui en mettait partout. Il y aurait eu une Tour Eiffel à Aigle, qu'il y aurait eu un panneau en haut. Cette année, ils sont dans les plus respectueux. Par contre, ceux qui ont voulu donner des leçons, pour ne pas citer M. le Municipal DUROUX, ont mis des panneaux partout, à des endroits qui sont strictement interdits.

Quelle est la réaction de la population ? Si les politiciens le font, comment voulez-vous faire autrement ? Avant de répondre au Conseil, il faut déjà être clair dans ce qui se fait. Le PSA s'est fait « azorer » et menacé à deux places, alors il faut que ce soit pareil pour les autres. De plus, M. CLAUDEL se demande pourquoi les affiches de M. DUROUX n'étaient pas aux bons endroits et aux bonnes distances. Les partis ont reçu des plans il y a cinq ans, avec des beaux dessins des ronds-points et ils n'ont pas été appliqués. Il demande alors à M. le Municipal s'il a perdu les dessins. Ceux-ci doivent être dans les archives et il faut les respecter. Il n'est contre personne, mais il ne faut pas exiger de la Municipalité qui va nous dire « oui, on fera » et en septembre, on recommence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION DU POSTULAT (Renvoi à la Municipalité) :

Accepté à la majorité // oui : 41 - non : 6 – quelques abstentions

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "COVID19 ET PAUVRETÉ, OÙ EN EST-ON À AIGLE?"

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture de l'interpellation.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, donne lecture de la réponse de la Municipalité :

« Dans son intervention, Mme la Conseillère communale GENOUD-CHAMPEAU revient sur la réponse donnée à son interpellation du 19 juin 2020, intitulée : « Précarité des ménages aiglons », s'étonnant du fait que les chiffres ne correspondaient aux échos de terrain que son parti avait collectés. Elle dresse un point de situation sur l'évolution de la pandémie, relevant que celle-ci a considérablement évolué. Elle demande donc à la Municipalité ce qu'elle a entrepris depuis le dépôt de sa dernière interpellation, quelles mesures elle a prises pour appréhender l'existence de personnes et familles précarisées par la crise liée au Covid-19, quel est leur nombre, en comparaison avec avant la crise, qu'est-ce qu'elle a entrepris pour leur venir en aide et qu'est-ce qu'elle a encore prévu pour aider ces personnes et familles pour les mois et années à venir.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, à cette interpellation, considérant que la problématique développée dans le texte fait partie toujours des préoccupations de la Municipalité en cette période d'incertitudes.

Comme déjà indiqué, la Municipalité a gardé durant toute la pandémie un contact étroit avec les différentes associations et entités actives sur notre territoire s'occupant entre autres de questions de soutien, alimentaire ou non. Lors de ces contacts fréquents, la situation est examinée et la Municipalité se tient prête à agir en cas de besoin de leur part. Après un pointage de début de semaine, les retours sont :

- *Pour les **Tables du Rhône**, la distribution de denrée alimentaire continue le mardi dans les respects des normes sanitaires. Une augmentation de 10% de bénéficiaires est observée depuis le début de l'année 2021. Cette semaine soit les 25, 26 et 27 mars, l'action « Caddy pour tous » aura lieu pour collecter des aliments aussi à Aigle ;*
- *Les **Cartons du cœur** ne distribuent que 2 à 3 cartons de denrées non-périssables par semaine, ce chiffre pouvant s'élever à 6 au maximum. Ils distribuent également des bons de 50.- ou 100 francs selon la composition du ménage pour achat de denrées périssables. Ils ne constatent pas d'augmentation des demandes pour l'instant ;*

- **Pro Senectute** à part le soutien à leurs bénéficiaires connues, est présent devant les centres de vaccination avec un Bus Info Seniors Vaud depuis le 8 février 2021, dans tout le Canton dans l'optique d'être à l'écoute des retraités pour leur transmettre des informations utiles à leur qualité de vie dans des domaines tels que le maintien à domicile, les assurances sociales ou la prévention de la santé et, si besoin, les orienter auprès des prestataires adéquats. Ils n'enregistrent pas de cas de gens qui ne pourrait pas subvenir à leur besoin ;
- Le **CMS** a maintenu l'intégralité de ses prestations, à l'exception de la Soupière. Des enseignements ont été tirés de la 1ère vague et des équipes renforcées ont été mises en place pour une aide psychologique et ergothérapeutique, pour effectuer les tests Covid chez les clients et pour la vaccination. Si ce n'est le constat que l'activité de nuit est en augmentation, la situation est sous contrôle ;
- **AMIS** a repris ses activités par petits groupes et constate une demande marquée pour l'aide administrative, notamment les démarches pour le chômage ;
- **L'AJA** a rouvert l'accueil pour les jeunes de 11 ans à 15 ans, ajoutant en collaboration avec la Commune, une corde à son arc durant la pandémie avec le Squat AJA, une ouverture des salles de gym pour les 8 à 15 ans et les 16 ans à 20 ans le week-end. L'AJA met à disposition ses locaux pour de l'E-learning disponible pour les étudiants qui le souhaite et assure un soutien pour les repas aux élèves des classes de raccordement). Les accueils libres sont à nouveau ouverts pour les jeunes jusqu'à 20 ans. Le lien avec les jeunes est également maintenu grâce aux réseaux sociaux. Ces offres répondent à un besoin de contact important de notre jeunesse durant cette pandémie.
- Le **CSR** constate une légère augmentation du nombre de dossiers RI dans le district (environ 10%), mais pas pour Aigle où le nombre reste stable aux alentours de 345 dossiers, soit une vingtaine de plus qu'avant la crise. Par ailleurs, aucune personne vivant à Aigle et travaillant comme indépendant n'est venu s'inscrire au RI depuis octobre 2020.

Il est à noter qu'une centrale des solidarités cantonale est également disponible pour répondre aux besoins des personnes de tout âge, habitant le canton de Vaud et pas seulement aux personnes à risques gérés par l'AVASAD (aide et soin à domicile) et les associations présentent sur le terrain.

La Municipalité dispose également d'une aide complémentaire sociale d'urgence communale qui peut être accordée à toutes personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale sur décision municipale, après préavis de l'agence d'assurances sociales. L'octroi de cette aide n'est communiquée à aucune autre entité et ne préterite donc pas l'obtention d'un nouveau permis de séjour ou de la nationalité par exemple. Depuis 2019, cette prestation n'a pas été sollicitée.

Les démarches entreprises pour inciter Caritas à revenir sur sa décision de ne pas implanter une « Epicerie Caritas » dans le Chablais n'ont toujours pas été couronnée de succès, puisque, rencontré en février de cette année, le responsable cantonal de ces structures affirmait que « A moyen terme, il n'est pas prévu d'ouvrir une épicerie dans le Chablais, car le déficit projeté d'environ CHF 100'000.- pour un tel projet n'est pas viable pour l'association ». La Municipalité relève que pour monter un tel projet, il faut être deux et que, seule, elle ne poursuivra pas les démarches.

Malgré ce dernier point, la Municipalité constate encore et toujours que le filet social dont bénéficie la Commune d'Aigle est solide, de qualité et proche des différentes catégories d'individus dans le besoin, car n'en déplaise à l'interpellatrice, les faits sont têtus : Aigle n'est pas Lausanne. Elle part du principe qu'avec toutes les solutions mises en place par les autorités communales, intercommunales et cantonales, la majorité des besoins sont couverts. Il ne peut être nié que, dans des situations particulières, des personnes se trouvent en difficultés ou dans le besoin. Toutefois, il n'est pas possible de leur venir en aide si elles ne se manifestent pas. La Municipalité invite donc tous les membres du Conseil à lui signaler de telles

situations s'ils en ont connaissance. »

La discussion est ouverte :

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** remercie Mme la Municipale ALLORA pour sa réponse et elle espère pouvoir lire la réponse dans le procès-verbal. Cela ne veut pas dire qu'elle la satisfasse totalement, mais elle verra plus tard la suite qu'il y a à donner.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6.2 INTERPELLATION "IMMEUBLE DÉLABRÉ DU PRÉ D'EMOZ 9-11-13-152

M. Carlo **CARRIERI** (PSA) donne lecture de l'interpellation.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, donne lecture de la réponse de la Municipalité :

« Dans son intervention, Le PSA s'inquiète de l'état de l'immeuble Pré d'Emoz 9-11-13-15 et interroge la Municipalité à ce propos.

La Municipalité répond, par la présente et de la manière suivante, à la question de l'interpellateur :

- 1. Nous demandons à la Municipalité de nous faire savoir ce qui a été entrepris depuis le 9 novembre dernier et avec quels résultats. De même, nous souhaitons connaître les actions qu'elle compte entreprendre pour obliger le propriétaire à assainir et rénover son immeuble.**

En préambule, la Municipalité tient à remercier le PSA pour cette interpellation sur la situation de l'immeuble Pré d'Emoz 9 à 15. En effet, l'état de cette construction préoccupe la Municipalité depuis plusieurs années ; de nombreux échanges avec le propriétaire ont été sollicités afin que ce dernier entreprenne des travaux de mise en conformité. En 2019, la Municipalité a rencontré le propriétaire et lui a demandé de transmettre un planning précis des travaux à entreprendre, particulièrement en ce qui concerne le chauffage, puisqu'une installation temporaire avait été mise en place à l'extérieure du bâtiment.

La Municipalité a reçu plusieurs plaintes de locataires concernant l'état des appartements. Elle les a encouragés à faire valoir leur droit par le biais de la procédure du droit privé, plus précisément celle du droit du bail. Dans ce cadre, ils ont été orientés vers l'ASLOCA afin qu'ils puissent obtenir un soutien dans leur démarche. Toutefois, à notre connaissance, aucune démarche n'a été entreprise. Le 24 janvier 2020, sur demande de la Municipalité, la Commission de salubrité a fait une visite dans l'appartement d'une plaignante. Le rapport de la Commission faisait état de traces d'humidité et d'infiltration d'eau sur les murs de la salle de bain et de la cuisine qui pourraient entraîner des problèmes de santé dans le futur, voir devenir insalubre si rien n'était entrepris. Le propriétaire avait fait le nécessaire pour assainir l'appartement.

Toutefois, la situation ne s'améliorant pas au niveau de l'état global du bâtiment et le propriétaire tardant à réaliser certains gros travaux demandés, La Municipalité a décidé de prendre les mesures pour pouvoir entamer une procédure de droit public dans le cas où le propriétaire ne se mettait pas en conformité. En effet, la Municipalité peut agir en vertu des articles 92 et 93 LATC dans la mesure où l'ouvrage « présente un danger pour le public ou les habitants ». Si elle peut attester que l'ouvrage présente effectivement un danger pour le public et les habitants, elle peut fixer un délai au propriétaire pour sécuriser l'ouvrage. L'injonction peut être accompagnée de la menace de faire faire les travaux par un tiers s'ils ne sont pas effectués dans le délai imparti. Une telle décision est sujette à recours.

Une fois la décision entrée en force, si le délai n'est pas respecté, la Municipalité peut rendre une décision d'exécution par équivalent ; les travaux peuvent alors être effectués aux frais du propriétaire. Ceux-ci sont

garantis par une hypothèque légale en vertu de l'art. 132 LATC.

Cette procédure lourde nécessite d'avoir des expertises solides confirmant l'état de dangerosité du bâtiment. Pour ce faire, la Municipalité a mandaté une expertise concernant le niveau de protection incendie de l'immeuble. Le rapport d'expertise a été présenté à la Municipalité le 10 février 2021. Il a ensuite été transmis au propriétaire pour qu'il puisse en prendre connaissance et évaluer les travaux à entreprendre. Du côté de la Commune, une autre expertise va être entreprise pour analyser la qualité de l'enveloppe du bâtiment.

Une séance avec le propriétaire et les auditeurs est prévue à la fin du mois de mars afin de fixer un délai raisonnable pour mettre le bâtiment en conformité. Si ce délai ne devait pas être respecté, nous engagerions la procédure mentionnée ci-dessus ».

La discussion est ouverte :

M. Carlo **CARRIERI** remercie Mme la Municipale ALLORA pour sa réponse. Néanmoins, il indique avoir reçu des témoignages. S'étant rendu lui-même sur place lorsqu'il soufflait, cette situation est vraiment dangereuse.

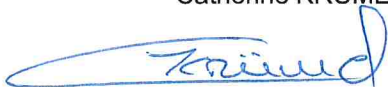
La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé à 23h59, il reste quelques points à de l'ordre du jour à traiter. Conformément à l'art. 76 du Règlement du Conseil communal, **Mme la Présidente** fait passer au vote la volonté de poursuivre la séance au-delà de minuit.

L'Assemblée décide, par 35 non – 21 oui, quelques abstentions, **de clore la séance**. Dès lors, Mme la Présidente informe que les quelques points restant encore à débattre seront traités en priorité lors de la prochaine séance. Elle clôt la séance à 00h02.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente :
Catherine KRUMEL



La secrétaire :
Véronique DELADOEY

